

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 4

Rubrik: D'un mois à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un mois à l'autre

Nouvelles réductions de la durée du travail

Lors du renouvellement de diverses conventions collectives, la section de Genève de la FCTA a obtenu de nouvelles réductions de la durée du travail, notamment dans les transports et le commerce de détail non alimentaire. Dans ce dernier secteur, la durée hebdomadaire est ramenée à 42 ½ heures jusqu'au 31 décembre 1976 et à 42 heures dès le 1er janvier 1977.

Création d'une commission pour les questions concernant la jeunesse

Le Conseil fédéral a changé récemment, le Département de l'intérieur de constituer, de concert avec les services intéressés de la Confédération et les milieux directement concernés, une commission consultative extraparlementaire pour les questions se rapportant à la jeunesse.

Cette commission servira d'organe central aux différents offices fédéraux dans toutes les questions ayant trait à la jeunesse. Elle constituera un forum où pourront être évoqués et discutés des problèmes généraux ayant trait à la jeunesse – dans la mesure où ils concernent la politique fédérale. Une importance primordiale reviendra aux questions de formation extrascolaire telle qu'elle est pratiquée, par exemple, dans les associations de jeunesse et d'autres institutions, à l'instruction civique et à la formation politique en général.

Une femme dirige une centrale nucléaire

Quoiqu'un peu tard, l'énergie nucléaire a aussi donné sa part à l'année de la femme. Aux USA, la direction technique d'une centrale nucléaire commerciale a été confiée à une jeune femme de 23 ans. Madame Roberta Kankus n'est pas seulement l'une des plus jeunes dans ce domaine, mais est très certainement la première femme du monde à occuper un tel poste. Avant elle, des femmes avaient déjà dirigé des réacteurs expérimentaux ou de recherche, mais jamais des centrales nucléaires. Après avoir reçu une formation d'ingénieur nucléaire, Madame Kankus a suivi un cours d'entraînement spécial pendant 14 mois à la centrale nucléaire de Peach Bottom, son futur lieu de travail, avant d'être admise aux sévères examens de la Commission américaine de sécurité nucléaire.

Les multinationales à l'ordre du jour d'une réunion de l'OIT

Des représentants du secteur industriel et des syndicats ainsi que des délégués gouvernementaux se réunissent au siège du Bureau international du travail à Genève, du 4 au 13 mai 1976, pour examiner les

résultats des recherches du BIT concernant l'impact social des entreprises multinationales.

Ces travaux de recherche avaient été suggérés par une réunion similaire organisée par le BIT en 1972. Cinq études seront soumises à l'examen des participants:

1. Salaires et conditions de travail dans les entreprises multinationales.
2. L'impact des entreprises multinationales sur l'emploi et la formation.
3. Utilité et possibilité d'établir des principes et des lignes d'orientation internationaux sur la politique sociale pour les entreprises multinationales.
4. Pratiques suivies, sur le plan social et en matière de main-d'œuvre, par certaines entreprises multinationales du secteur des industries mécaniques ayant leur siège en Europe.
5. Les relations professionnelles dans les entreprises multinationales en Europe occidentale.

Ces études avaient d'abord été soumises au Conseil d'administration du BIT en novembre dernier, qui avait décidé de convoquer cette réunion pour en évaluer les résultats sur une base tripartite. La réunion consultative tripartite sur les relations entre les entreprises multinationales et la politique sociale sera appelée à formuler des recommandations au Conseil d'administration du BIT sur l'action future du Bureau dans ce domaine.

Cette réunion spéciale, qui étudiera l'impact global des entreprises multinationales sur le développement social, précèdera la Conférence mondiale de l'emploi prévue en juin prochain et à l'ordre du jour de laquelle figure notamment le rôle des entreprises multinationales dans la création d'emplois. Il ne fait aucun doute que les conclusions de la réunion consultative auront une certaine portée sur les discussions de la Conférence de l'emploi.

Les ouvriers des transports suédois demandent la nationalisation de l'industrie portuaire

Dans un rapport soumis au Ministère des transports, le Syndicat suédois des ouvriers des transports, a demandé que l'industrie portuaire du pays soit nationalisée (la majorité des ports est actuellement sous le contrôle des autorités locales). Le Syndicat estime que les ports, ainsi qu'il en est des routes et des chemins de fer, devraient être considérés comme des services publics pour lesquels l'Etat devrait être directement responsable. Le transfert à la propriété publique serait sans aucun doute bénéfique, notamment en ce qui concerne le besoin de coordonner et de planifier à long terme, ce qui créerait un climat favorable à l'amélioration dans les conditions de travail.